



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE  
ARRONDISSEMENT DE LANGRES  
MAIRIE DE BOURBONNE LES BAINS (52400)  
☎ 03 25 90 14 80  
✉ [mairie.de.bourbonne@orange.fr](mailto:mairie.de.bourbonne@orange.fr)

**2023/DEC/ 31**

**Conclusion d'un bail avec Monsieur Olivier KAERCHER pour la location de parcelles communales type « Jardins Ouvriers » au bas de Montletang à Bourbonne les Bains**

Le Maire de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/1 en date du 26 Mai 2020 portant élection du Maire,*

*VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/7 en date du 9 Juin 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22-5<sup>ème</sup> alinéa du CGCT, à savoir de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,*

*VU la demande de Monsieur Olivier KAERCHER en date du 04 avril 2023 pour la « Location de parcelles communales type jardins ouvriers au bas de Montletang »,*

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'établir un bail à partir du 04 avril 2023 pour une durée de 6 années,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du 04 avril 2023, un bail de location de parcelles communales type « Jardins Ouvriers » au bas de Montletang à Bourbonne les Bains est conclu avec Monsieur Olivier KAERCHER pour une durée de 6 années.

Compte tenu du service rendu et du caractère social de la location, un prix minoré est appliqué à savoir **10.00 € l'are**, la surface de la parcelle louée étant de **2 ares**.

**Article 2 :**

Il sera rendu-compte de la présente décision au Conseil Municipal conformément à l'article L.2122-23 du CGCT.

**Article 3 :**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Bourbonne les Bains et une copie sera adressée à Madame le Sous-Préfet de l'arrondissement de Langres et au titulaire du bail.

A Bourbonne les Bains,

le 04 avril 2023

Le Maire par délégation du Conseil Municipal,



Monsieur André NOIROT

Le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et/ou de sa notification et publication.

Notifié à Monsieur Olivier KAERCHER  
(Date et signature)

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'O' followed by a long horizontal stroke.